

Avril 2024

## Liste négative – pas de prise en charge des coûts par l'assureur

Liste des établissements et des médecins agréés sans couverture des coûts en division semi-privée et privée.

La liste négative s'applique aux assurances complémentaires d'hospitalisation suivantes:

- **hospita**, en cas de conclusion d'assurance à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, CP édition 2022 (notamment les articles 1.5.2 à 1.5.6)

### I. Remarques générales

Si un établissement ou un médecin agréé figure sur les listes ci-dessous, vous n'avez pas droit au remboursement des frais.

Si l'établissement ou le médecin de votre choix figure sur les listes ci-dessous, veuillez impérativement vous renseigner auprès de nous au sujet de la prise en charge des coûts avant le traitement. Vous éviterez ainsi les mauvaises surprises et les coûts non couverts.

Nous vous renseignons volontiers par téléphone au numéro [+41 58 262 42 22](tel:+41582624222)

### II. Liste des établissements non reconnus

Sur la base des conditions particulières en vigueur, **aucun droit aux prestations** au titre des assurances complémentaires d'hospitalisation précédemment mentionnées n'est reconnu dans les établissements suivants:

Canton	Nom de l'hôpital/de la clinique	Domaine spécialisé
BS	Bethesda hôpital SA	Tous les domaines
VD	Clinique La Prairie	Tous les domaines
VD	Laclinic Montreux	Tous les domaines
VD	Clinique Bon Port Biotonus	Tous les domaines
VD	Clinique MV SANTE Beaumont SA	Tous les domaines

Des modifications sont possibles en cours d'année.

## II. Liste des établissements non reconnus

Sur la base des conditions particulières en vigueur, **aucun droit aux prestations** au titre des assurances complémentaires d'hospitalisation précédemment mentionnées n'est reconnu dans les établissements suivants:

Canton	Nom de l'hôpital/de la clinique	Domaine spécialisé
		Tous les domaines

Des modifications sont possibles en cours d'année.